



Erreur de calcul huissier qui en redemande après dette soldée

Par **jerome 1410**, le **26/09/2010 à 18:59**

Bonjour,
J'ai été condamné par le T.G.I le 22/10/09 à régler une dette signifiée le 7/12/09, remis à ma fille 13 ans car je n'étais pas la. (9 916,47€)
Dette à la quelle vient se déduire une dette de la partie adverse en ma faveur, un jugement prudhommale notifié le 22/01/09 (3994,86€)
Le jugement du T.G.I devenu définitif d'après un courrier reçu le 22/03/10 de mon avocat avec détail fourni des sommes de départ et calcul des intérêts légaux qui commencent du 05/11/05 et termine le 03/03/10 au taux de 0,65% pour 2010. Donc $9\,916,47 + \text{intérêt } 1\,315,98 + \text{dépens } 152,90 = 11\,385,35\text{€}$, à déduire la dette prudhommales $3\,994,86 + \text{intérêts } 352,81 = 4\,347,67\text{€}$ donc reste $7\,037,68\text{€}$ à régler.
Je ne peut tout régler d'un coup, la partie adverse demande 500€/mois, j'accepte et fait des paiements les mois 05 et 06/2010 à la CARPA.
Le 17/06 un huissier est envoyé pour me remettre un commandement aux fins de saisie-vente alors que j'ai commencé à faire les paiement mensuel convenu.
Voilà le détail de son calcul qu'il réclame en paiement:
PAL déduction faite de la dette prudhommale: 5 921,61
Intérêts acquis au taux annuel de 5,65%: 912,43
Frais de procédure: 268,67
Droit de recouvrement ou d'encaissement ttc: 20,56
Coup de l'acte ttc: 157,35
TOTAL: 7 280,62€
Je n'ai pas discuté les chiffres et je cherche une solution pour payé rapidement.
Je dit avoir réglé déjà 1 000€ il me dit ont déduira.
Le 02/07/10 un paiement de 1 000€
Le 03/08/10 un de 1 500 et le 05/08/10 le solde réglé chez l' huissier 3 935,69€
voilà je me dit c'est fini.
Et non le 22/09/10 je reçois un courrier de l'huissier qui après m'avoir téléphoné la veille pour m'en avertir me demande de régler une nouvelle dette car il aurait fait une erreur de calcul.
Nouveau détail:
Principal 9 916,47
Intérêt acquis 1 497,40
Frais de procédure 536,20
Droit de recouvrement ttc 22.65
A déduire les acomptes versés:
A l'étude 6 435,69
Directement au créancier 4 994,86
Donc il me demande de payer encore : 542,17€
Je constate là encore des erreurs je crois.
J'ai l'impression qu'il calcul les intérêts, frais et droit avant de déduire les sommes à déduire du jugement prudhommale avec

intérêt ainsi que les deux versement de 500€ chacun effectue avant son intervention.
Pouvez vous me dire si je me trompe ou pas.
Merci